

Compte-rendu du Conseil Municipal

Session ordinaire du mardi 21 janvier 2025 à 20 heures

Présents : Messieurs BESANCENOT, CHAUVELOT, GACONNET, FRANCOIS, POINCENOT, HEGO et JOBARD et Mesdames BIGOTTE-CHOULET, BERNARD, GUINET, HUBLARD et LOMBERGER.

Excusés : TOURNERET Julien, COURIOL Maxence et DESCHAMPS Stéphanie

Procurations : Pouvoir donné par COURIOL M. à GACONNET R.

Désignation d'un secrétaire de séance : Émilie BERNARD

Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 26/11/24 à l'unanimité.

Délibérations

✓ Délibération n° 1 : État d'assiette des coupes 2025

Parcelle ¹	Type de coupe ¹	Surface (ha) ¹	Bois sur pied ²			Bois façonnés ²			
			Délivrance ⁶	Vente en concurrence ³	Vente Amiable à particuliers résidents fixes de la commune	Délivrance ⁶	Vente en concurrence ⁴	Vente en contrat	
								Mise à disposition bord de route ⁴	Mise à disposition sur pied ⁵
1.aj	Eclaircie	4,41			PP				
6.r	RCV	1,82	T + PP						
6.r	RD	1,84	H	G					
14.p	APR	5,73	H	G					
28.aa	AMEL	4,15	PP	G + H					
29.aa	AMEL	4,96	PP	G + H					
30.aa	AMEL	4,34	PP	G + H					
35.af	EMC	7,78			T + PP				

- Après présentation et délibération, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2025

avec 12 POUR et 1 ABSTENTION

✓ **Délibération n° 2 : Travaux en forêt 2025**

- > Après présentation et délibération, le Conseil Municipal approuve le projet de travaux en forêt pour 2025 pour un montant de 17 751 euros HT
avec 12 POUR et 1 ABSTENTION

✓ **Délibération n° 3 : Entretien chemins forestiers**

Devis entreprise Renaud pour élagage 778 euros HT

- > Après présentation et délibération, le Conseil Municipal approuve ces travaux d'entretien des chemins forestiers à l'unanimité

Pour information :

Place de retournement à créer dans les parcelles 29 et 30 pour favoriser l'exploitation des grumes.

Déjà une place existante un peu plus loin mais pas sur territoire communal.

Complément d'informations à demander au garde forestier.

✓ **Délibération n° 4 : Habitat 70**

Le projet aura bien lieu.

Le marché est fructueux.

La commune se doit d'amener les réseaux, la voirie.(cf devis d'ingenierie 70)

Une délibération pour demander l'assistance d'Ingenierie 70 a été prise le 23 février 2023. (cf annexe)

Il faut reprendre une délibération pour confier la maîtrise d'ouvrage des travaux à Ingenierie70.

Le devis et la convention de maîtrise d'ouvrage n'ont pas changé depuis 2023

Le conseil accepte la proposition d' Ingenierie 70 pour les opérations suivantes :

- ✓ Réaliser les démarches administratives
- ✓ Sélectionner les prestataires et passer les marchés

- ✓ Assurer la gestion administrative et comptable
- ✓ Réceptionner les travaux

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires

> Après présentation et délibération, le Conseil Municipal confie la maîtrise d'ouvrage à Ingénierie 70

avec **11 POUR / 1 CONTRE / 1 ABSTENTION**

✓ **Délibération n° 5 : Convocation tribunal**

Madame le Maire rappelle les faits.

La commission de surendettement de Haute-Marne avait proposé l'effacement de la dette de-----.

La Commune de Chargey s'y est opposée

La Commune est convoquée au tribunal à Chaumont le 31 janvier à 10h.

> Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire Chantal Guinet ou le premier adjoint Pascal Hego à représenter les intérêts de la commune au tribunal judiciaire à Chaumont le 31 janvier 2025 à 10h devant le juge des contentieux de la protection pour l'affaire-----.

✓ **Délibération n° 6 : Feux récompenses**

Le Maire rappelle les faits.

Le 6 janvier, la préfecture informe la commune que les feux proposés dans le devis de Monsieur Ruffy sont NF mais ne sont pas identifiés CEREMA.

Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Ruffy.

Le dossier de subvention pour obtenir éventuellement de la DETR a été refait.

Il faut modifier la délibération. (cf annexe)

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir été informé le 6 janvier 2025, que le modèle de feux récompense proposé par l'entreprise Ruffy n'était pas attesté CEREMA décide de choisir un feu attesté CEREMA et annule la délibération du 7 mars 2023.

Ce projet se déroulera sur deux années.

Le Maire présente au conseil le nouveau projet et son financement :

financement

dépenses		Financement souhaité	
Ruffy	31 385	DETR	11 235
Grisouard	4 368	Amendes de polices	7 500
ENEDIS	1 560	département	7 000
		Fonds propres	11 578
	37 313	total	37 313

> Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Informations

- Antenne ATC : Rencontre mardi 11 février à 18h avec Frédéric Mallet
- Repas des anciens
19 bénéficiaires participent au repas programmé samedi 25 janvier
- Patrimoine vernaculaire : préconisations de travaux sur les lavoirs

				Etat sanitaire	Urgence intervention
CHARGEY-LES-GRAY	lavoir-fontaine (la Chirolle)	IA70900691	publique	passable	moyenne
	lavoir-fontaine (Grande Fontaine)	IA70900699	publique	passable	moyenne

Source : rapport CCVG

Détails consultables en mairie.

- PLUI
- Portions : distribution vendredi 24 janvier à 17h en mairie
- Droit d'aliéner : Madame le Maire informe qu'elle n'a pas fait valoir le droit de préemption communal sur la maison sise 17 rue des Crayes AB 209.

La séance est levée à 21h30